

COMITE DIRECTEUR

Réunion du 6 novembre 2010

PV n°3

Présents : V. LE THOMAS, M. GAUDEL, G. GOT, D. KARBOVIAC, C.E. LARRIBE, JM LEFEVRE, G. PELLAN

Invité : H. KERGOURLAY

Excusés : R. BLIMO, P. HAMON, J.L. NAGAT, G. ROTH

Assiste : C. PENNAMEN

1. Approbation PV CD 23/10/2010 (réunion téléphonique)

D. KARBOVIAC rappelle le Comité Directeur du 14/10/2010 ne peut être considéré que comme un Comité Directeur restreint

Pour celui du 23/10/2010, il indique qu'il n'a pas participé aux votes donc que là aussi seul trois membres étaient présents.

V. LE THOMAS indique qu'elle prend note de ces observations.

Le PV est mis au vote.

Pour : 6 Contre : 1

Le PV est approuvé à la majorité

2. Attentes des CDVB par rapport à la Ligue et du volley en général

H. KERGOURLAY Président du Comité Départemental du Morbihan prend la parole pour notifier ses attentes et faire un état des lieux de son Comité :

- Souhaite des échanges avec les autres Comités Départementaux et une collaboration avec la Ligue.
- Travail dans les écoles, avec les fédérations affinitaires
- Le CDVB a embauché un agent de développement
- Peu de gens d'expérience dans le CD56
- Manque de jeunes
- Les équipes vieillissent
- Perte de clubs
- Il demande s'il existe un fascicule pour les nouveaux dirigeants.

JM LEFEVRE Président du Comité Départemental de l'Ille et Vilaine prend la parole pour notifier qu'il a les mêmes attentes que le 56.

Que le Comité a deux salariés (ADD et Secrétaire possédant un BEES), 6 sections sportives locales (2 à 3 classes par collège).

D. KARBOVIAC indique qu'il existe à la Ligue un dossier « Section Sportive Scolaire ».

Départ de D. KARBOVIAC

G. GOT indique le Comité Départemental des Côtes d'Armor a deux salariés.

Dix clubs dans ce département, 2 clubs nationaux GOELO et CESSON ST BRIEUC

Il existe deux regroupements de club : VEA et Puissance 4.

Que dans ce département il y a un manque de jeunes.

3. Calendrier des rencontres avec les Présidents de clubs

Ces rencontres ont pour but d'identifier les attentes des clubs.

Les réunions sont programmées à 20h, trois dates sont proposées pour retenir que deux suivant les possibilités de chacun. Ces réunions se feront par bassin géographique.

Pour les Côtes d'Armor : La Présidente prendra contact avec P. HAMON Président du 22

Pour le Finistère : La Présidente prendra contact avec J.L. NAGAT Président du 29

Pour l'Ille et Vilaine : lundi 15 novembre, vendredi 19 novembre, vendredi 3 décembre

Pour le Morbihan : mercredi 24 novembre, lundi 29 novembre ou jeudi 2 décembre

La Présidente annonce qu'elle sera accompagnée d'un salarié de la Ligue, elle demande aux membres présents si quelqu'un est intéressé pour assister à ces réunions.

Elle indique qu'une dotation sera offerte au club organisateur pour un pot.

4. Validation de la composition du Comité Directeur

Nom - Prénom	Commission
BLIMO Robert	Membre de la CSR
GAUDEL Marc	Président de la CRA
GOT Guillaume	Membre de la CRA Membre de la CRSR
HAMON Pierrick	Membre de la CSR
KARBOVIAC Daniel	Membre de la CRSR
LARRIBE Charles Edouard	Secrétaire Général Président de la CRSR Membre de la CRA
LE THOMAS Viviane	Présidente de la Ligue
LEFEVRE Jean-Marie	Président de la CSR Membre de la CRA
PELLAN Gil	Trésorier
ROTH Gwenaël	Président CRM

La composition du Comité Directeur est approuvée à l'unanimité des personnes présentes.

La date de l'AGE est fixée au vendredi 11 février au soir.

H. KERGOURLAY demande que les missions des commissions soient clarifiées.

G. PELLAN rappelle que les commissions doivent s'appuyer sur le travail des salariés et que les commissions valident et prennent les décisions.

G. GOT demande comment se déroulera la prochaine AG pour les démissions. La réponse qui lui est faite : les démissions se feront individuellement.

5. Obligations des clubs (points DAFR)

G. PELLAN explique le tableau fait par le secrétariat concernant les points DAFR.

Les membres présents approuvent ce tableau et demande au secrétariat de prévenir les clubs ne répondant pas au DAFR.

6. Informations diverses

ü Contrat de travail de D. BESEGHER

V. LE THOMAS annonce que le contrat CAE passerelle de D. BESEGHER prend fin le 08/11/2010.

Elle explique qu'il est possible de lui faire un nouveau contrat nommé « contrat de professionnalisation ».

Elle explique que ce nouveau contrat se fera avec une formation en communication 5 jours par mois à Vannes avec l'organisme AGORA.

Le remboursement de ces frais de déplacement se fera de Pontivy à Vannes avec une indemnité kilométrique de 0.27€.

Normalement le salaire est de 80% du SMIC mais D. BESEGHER a demandé d'être payé au SMIC.

Coût d'environ 17 000€.

Ses missions seront : communication intra et interne à la Ligue, site, coordination des informations.

Le contrat de professionnalisation et le salaire au SMIC sont mis au vote.

Ils sont approuvés à l'unanimité des personnes présentes.

ü Péréquations Championnat Honneur Jeunes

La Ligue n'a pas reçu les péréquations (calcul des kms et indication des forfaits) du championnat honneur de la saison dernière de tous les Comités Départementaux.

Il leur sera demandé de les faire parvenir avant le 15/11/2010 sinon ces péréquations seront annulées.

Fin de la séance : 15h

La Présidente
Viviane LE THOMAS